



APEFI LOYERS IMPAYES

Les solutions en matière de loyers impayés, Quels recours pour le propriétaire ?

Alors que le nombre de logements vacants en France est estimé à 1 969 000*, il reste encore difficile, pour de nombreux locataires de trouver un logement à louer. Ce paradoxe s'explique par la crainte des propriétaires d'être confrontés à l'insolvabilité éventuelle d'un locataire.

Devant les difficultés, les propriétaires préfèrent renoncer plutôt que de prendre le risque de louer, par crainte, en cas d'impayés, de devoir engager une action en justice longue et coûteuse pour récupérer leurs biens, sans certitude toutefois d'être indemnisés.

De plus, cette situation ne tend pas à s'améliorer car en période de récession, la baisse du pouvoir d'achat et l'augmentation du taux de chômage n'incitent pas les propriétaires à louer leur bien en toute sécurité.

Aussi, pour pouvoir bénéficier de revenus réguliers sans risques, il est dans l'intérêt des propriétaires de se protéger en cas de loyers impayés en confiant la gestion de leur logement à un **administrateur de biens**, un professionnel de l'immobilier.

En effet, celui-ci procédera à la recherche de locataire et accomplira sous sa responsabilité tous les actes essentiels à la location. De même, il s'occupera du règlement amiable des litiges et en cas de difficulté engagera des poursuites judiciaires. L'avantage étant, de plus, que les honoraires de gérance et le coût des primes d'assurances en matière de loyers impayés sont entièrement déductibles des revenus fonciers des propriétaires.

Face à ce constat, **les garanties loyers impayés** proposées aux administrateurs de biens, par notre partenaire le Cabinet **INVENIA Assurances** semblent être la meilleure solution en cas de défaillance du locataire.

* source INSEE 2008, estimation du parc de logements

LES GARANTIES REVENUS DE L'IMMOBILIER (GRI)

Qui est concerné ?

Nos offres s'adressent aux administrateurs de biens, professionnels de l'immobilier qui gèrent pour le compte de leurs mandants, des baux d'habitation, professionnels ou commerciaux.

Quels sont les avantages pour les administrateurs de biens ?

La gamme GRI permet de développer et valoriser leur portefeuille de gérance existant et d'attirer de nouveaux mandants en proposant des produits complets, performants alliés à des méthodes de gestion ayant fait leurs preuves.

Quels sont les avantages pour les propriétaires ?

Un revenu régulier assuré, pas de frais de procédure et de recouvrement. De plus, les honoraires de gérance et les primes d'assurances en loyers impayés sont totalement déductibles des revenus fonciers.

LA GAMME GRI

• SOLUTION GRI

La garantie des revenus de l'immobilier : loyers, charges impayés, détériorations immobilières et protection juridique.

• SOLUTION GRI MEUBLES

La garantie des revenus de l'immobilier : loyers, charges impayés, détériorations immobilières pour les baux meublés.

• SOLUTION GRI CARENCE LOCATIVE

La garantie des revenus de l'immobilier en cas de non-location après la remise des clés d'un logement neuf.

• SOLUTION GRI VACANCE LOCATIVE

La garantie des revenus de l'immobilier en cas de non-location après le départ du locataire.

• SOLUTION GRI COMMERCES

La garantie des revenus de l'immobilier : loyers, charges impayés des locaux commerciaux, professionnels, industriels et artisanaux.

• SOLUTION GRI LOCATIONS SAISONNIERES

Ces garanties ont pour objet :

- le remboursement au réservataire, signataire d'un contrat de location saisonnière, des sommes versées à titre d'arrhes ou dues contractuellement à l'organisme de réservation suite à un décès, une maladie grave, une blessure grave etc...

- l'indemnisation au propriétaire du montant TTC du séjour en cas de non relocalation et/ou de relocalation partielle.

COMMENT SOUSCRIRE ? / POUR PLUS D'INFORMATIONS

Il vous suffit de prendre contact directement auprès de notre partenaire :

INVENIA ASSURANCES

tél : 04.66.40.25.47
contact@invenia-assurances.com

50, impasse Monica - 30000 NIMES



INVENIA ASSURANCES Courtier gestionnaire

La compétence et l'expérience

Au service des administrateurs de biens pour :

- une étude complète et une surveillance des portefeuilles ;
- une gestion complète et rigoureuse des contrats et des sinistres ;
- une amélioration des contrats en fonction de l'actualité du marché.

La déclinaison des contrats

- pour les administrateurs de biens en leur qualité de souscripteur, pour le compte de propriétaire de lots immobiliers dont ils assurent la gestion ;
- pour les administrateurs de biens en leur qualité d'assuré. Ils proposent alors la garantie à leurs clients.

Les accompagnements proposés

- accompagnement et formation commerciale ;
- proposition de contrats annexes en MRH, PJ ;
- accompagnement et formation au niveau de la gestion des sinistres.



Société d'Assurances Mutuelle à cotisations variables
25, rue de Madrid 75008 Paris
Téléphone : 01 45 22 85 64 - Télécopie : 01 44 70 03 36
E-mail : info@cameic.com - Internet : www.cameic.com

Entreprise régie par le Code des assurances
Autorité chargée du contrôle : ACP
Autorité de Contrôle Prudentiel
61 rue Taitbout - 75436 Paris cedex 09